

Soutien aux EPEI travaillant en centre de garde

Le 22 mars, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que certains centres de garde d'enfants seront ouverts pour les enfants dont les familles travaillent en première ligne des services de santé et d'urgence.

Le travail que vous faites pour soutenir les travailleurs de première ligne est vital. Vous veillez à ce que ces travailleurs et les autres employés des services essentiels, tels que les pompiers, les policiers et les ambulanciers, puissent faire leur travail.

Nous souhaitons prendre un moment pour vous remercier de votre dévouement envers la profession et de l'aide que vous offrez aux autres afin de surmonter cette pandémie mondiale.

Pour assurer la sécurité des EPEI et de tous, le gouvernement a mis en place des mesures strictes, comme la limitation du nombre d'enfants dans chaque centre.

Le 29 mars, le ministère de la Santé a publié le guide suivant : [COVID-19 : Document d'orientation à l'intention des centres de garde d'urgence](#).

Politiques et procédures

Les services de garde d'enfants doivent mettre en place des politiques et procédures pour effectuer des vérifications sanitaires quotidiennes, prendre des mesures d'hygiène et exclure les enfants, les parents et le personnel qui sont malades.

Symptômes :

Parmi les symptômes de la COVID-19 chez les enfants on compte les suivants :

- Écoulement nasal
- Mal de gorge
- Diarrhée

Parmi les symptômes de la COVID-19 chez les adultes on compte les suivants :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés à respirer
- Pneumonie aux deux poumons

Personnes vulnérables :

Si votre système immunitaire est affaibli, vous pourriez courir le risque d'être plus gravement atteint. Ce peut être le cas :

- des personnes âgées;
- et des personnes souffrant de maladies chroniques.

Il est conseillé à toutes les personnes de plus de 70 ans et aux personnes immunodéprimées de s'isoler pendant une période de 14 jours. Si vous offrez des services de garde d'enfants à votre domicile, vous êtes fortement encouragés à prendre des mesures pour protéger les personnes vulnérables de votre famille.

Mesures pour protéger votre santé :

- Se laver les mains souvent au savon et à l'eau ou utiliser une solution hydroalcoolique.
- Éternuer et tousser dans votre coude.
- Éviter de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Éviter tout contact avec des personnes malades.
- Rester à la maison si vous êtes malade et rappeler aux parents qu'ils doivent surveiller la santé de leurs enfants et garder les enfants malades à la maison.
- Si vous avez voyagé à l'étranger, rester confiné(e) à la maison pendant 14 jours et dire aux parents de faire de même.

La norme III du [Code de déontologie et normes d'exercice](#) met l'accent sur la santé et la sécurité dans le milieu d'apprentissage. Elle stipule que les EPEI connaissent diverses stratégies favorisant le bien-être et la sécurité des enfants au sein des milieux d'apprentissage, y compris, entre autres, sur le plan nutritionnel et en matière de santé physique, mentale et émotionnelle. De plus, les EPEI observent et surveillent le milieu d'apprentissage et prennent leurs responsabilités afin d'éviter d'exposer les enfants à des situations nuisibles ou non sécuritaires.

Les ressources suivantes peuvent également vous être utiles :

Nettoyage des surfaces :

Pour obtenir des informations détaillées, visitez la page Santé publique Ontario [ici](#).

Distanciation sociale :

La distanciation sociale consiste à prendre des mesures pour limiter le nombre de personnes avec lesquelles vous entrez en contact étroit (c'est-à-dire à moins de deux mètres d'une autre personne) en dehors de votre famille immédiate. Cette pratique est recommandée pour limiter la propagation de la COVID-19 au sein de la collectivité.

Superviser de petits groupes d'enfants et proposer davantage de jeux en plein air sont des stratégies qui favorisent la distanciation sociale. À l'extérieur, les EPEI doivent continuer à faire attention à la propreté des surfaces avec lesquelles les enfants entrent en contact. Par exemple, dans de nombreuses juridictions, les autorités ont recommandé de ne pas utiliser les structures des terrains de jeux publics dans le cadre de jeux en plein air.

Parler aux enfants de la COVID-19 :

La Société canadienne de pédiatrie a publié des conseils pour savoir [comment parler aux enfants de la COVID-19](#).

Nous sommes là pour vous aider

Nous reconnaissons que la situation actuelle est difficile et tenons à vous rappeler nos coordonnées ci-dessous. Lors d'une pandémie mondiale, nous avons tous la responsabilité de soutenir nos travailleurs de première ligne tout en prenant soin de nous-mêmes.

[Consultez notre FAQ](#) pour trouver des ressources concernant la COVID-19.

N'hésitez pas à communiquer avec nous :

Pour toute question au sujet l'exercice : practice@college-ece.ca

Pour toute question au sujet de l'inscription : registration@college-ece.ca

Pour toute autre question : er@college-ece.ca

Encore une fois, merci de soutenir les enfants des familles qui travaillent en première ligne. Sans vous, ils seraient incapables de s'occuper de ceux qui en ont tant besoin.